

**Palais des Sports - Réfection de l'étanchéité couverture - Approbation du projet**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Suite à l'orage de grêle du 9 juin 2000, l'étanchéité de la couverture du Palais des Sports a été sinistrée.

Dans l'attente de la restructuration du Palais des Sports, il est proposé une réfection minimale avec mise en place d'une seule couche d'étanchéité.

Les travaux ont été estimés par les Services Techniques Municipaux à 420 000 F TTC (environ 64 000 €).

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s), ainsi que le(s) ordre(s) de service, décision(s) de poursuivre et/ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux (y compris les travaux supplémentaires) après consultation,

- s'engager à assurer le financement global de cette opération sur l'imputation 92.411.61522.33000 abondée, d'une part par un transfert de crédit de 313 835 F (correspondant à l'indemnité de sinistre) de l'imputation 92.020. 61522.33000 et d'autre part par un complément de crédit de 106 165 F à prélever sur le compte de dépenses imprévues inscrites au chapitre 938 du budget primitif 2000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.*